



UNIVERSITÉ
LAVAL

Unil

UNIL | Université de Lausanne

PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ
UNIVERSITÉ LAVAL - UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

**APPEL POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS BILATÉRAUX
EN MATIÈRE DE RECHERCHE**

MARS 2020

THÉMATIQUE DE L'APPEL : NUMERIQUE

1. CONTEXTE

Les liens entre l'Université Laval (UL) et l'Université de Lausanne (UNIL) sont à la fois anciens et solides. De nombreuses collaborations scientifiques et pédagogiques, de très haute qualité, se sont établies de longue date entre les deux institutions, et ce dans des domaines très variés. Une convention bilatérale a été signée pour la première fois en 2003 pour donner un cadre à ces collaborations, convention qui a ensuite été renouvelée à plusieurs reprises, la dernière fois en 2017. De nombreux accords facultaires ont été signés en parallèle. Depuis 2003, ce ne sont pas moins de 250 étudiant·e·s qui ont effectué un séjour de mobilité à l'UL ou à l'UNIL.

Fortes de ce constat, l'UL et l'UNIL ont décidé, en 2017, d'officialiser leur coopération sous la forme d'un accord de partenariat privilégié. Ce partenariat implique que les deux institutions s'engagent à encourager, à renforcer et à soutenir de manière prioritaire leurs collaborations en matière de recherche et d'enseignement, ainsi que les échanges d'étudiant·e·s (baccalauréat et maîtrise), de doctorant·e·s, de postdoctorant·e·s, de chercheur·e·s et d'enseignant·e·s.

À cette fin, elles ont constitué un fonds commun d'un montant annuel de CAD 40'000\$ (CHF 30'000), destiné à financer quatre nouveaux projets de recherche bilatéraux. À ce financement pourront s'ajouter quatre contributions de CAD 4'000\$ chacune de MITACS pour payer une Bourse de mobilité GLOBALINK¹ à quatre étudiant·e·s.

2. OBJECTIFS DU FONDS

Ce fonds octroie des crédits d'impulsion à des projets de collaboration déposés conjointement par des équipes de l'UL et de l'UNIL autour des enjeux du numérique. Il vise à faire émerger des projets stratégiques et novateurs sur le numérique ou par le numérique, ayant le potentiel de créer un effet levier et qui présentent des perspectives à moyen terme pour le développement du partenariat privilégié.

Une priorité sera donnée à des initiatives :

- Pouvant ouvrir de nouvelles opportunités sur des financements externes plus importants au niveau local, fédéral et international ;
- Incluant la participation de jeunes chercheur·e·s (ayant obtenu leurs doctorats depuis moins de dix ans) ;
- Ayant un appui financier supplémentaire émanant de la faculté ou de la structure concernée ;
- En lien avec les plans stratégiques de développement de la recherche des institutions² ;
- Pour l'UL : s'inscrivant dans les domaines en lien avec l'Alliance culture+numérique³.

¹ <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/globalink/bourses-de-recherche-mitacs-globalink>.

² UL : <http://bit.ly/2VJrjDd>.

UNIL : <https://www.unil.ch/numerique/strategie> (la stratégie y est disponible en format pdf).

³ Alliance Culture + numérique : <https://allianceculturenumerique.org/>.

Les projets peuvent notamment prendre la forme suivante (liste non exhaustive) :

- Démarrage d'un nouveau projet de recherche conjoint ;
- Mise en place d'un réseau de recherche pouvant inclure d'autres partenaires internationaux

3. DÉFINITION DE LA THÉMATIQUE

Les projets éligibles doivent s'articuler autour de la question du numérique. Aujourd'hui en effet, tous les domaines scientifiques tant en sciences humaines et sociales qu'en sciences naturelles développent, exploitent et étudient l'outil et le phénomène du numérique. Les projets peuvent par exemple être centrés sur des enjeux d'ordre social, culturel, politique, philosophique ou éthique en lien avec la transformation numérique de la société. Ils peuvent aussi être axés sur le numérique comme outil de mise en œuvre, notamment dans les sciences naturelles. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, l'étude du numérique est appréhendée comme un processus qui questionne ses acteurs, ses pratiques, ses potentialités, comme ses vulnérabilités, dans la perspective de répondre à ses nombreux enjeux individuels, sociaux, culturels, économiques et politiques. Les méthodes de recherche sont renouvelées par l'exploitation du potentiel nouveau offert par la traçabilité numérique des pratiques dans le domaine de la santé, des arts, du sport, des parcours de vie, des politiques publiques ou de la communication.

4. ÉLIGIBILITÉ

Le fonds finance uniquement la mise en place de nouveaux projets de recherche. Il peut cependant soutenir des projets existants, si la valeur ajoutée et l'aspect novateur de la nouvelle demande de financement sont clairement démontrés et justifiés. Le financement accordé est à considérer comme une aide contribuant au démarrage d'un projet, pendant une durée maximale de deux ans. Il ne vise pas à financer le projet à moyen ou à long terme.

Pour être éligible, un projet doit être porté par au moins deux requérant·e-s, soit un·e de chacune des institutions. Toutes les disciplines sont admissibles.

À l'UL, le·la requérant·e doit être un·e professeur·e de carrière ou sous-octroi admissible à déposer une demande de subvention selon les critères d'admissibilité de l'Université Laval. Les professeur·e-s retraité·e-s, associé·e-s, invité·e-s ou suppléant·e-s ne sont pas admissibles à cette opportunité de financement.

À l'UNIL, le·la requérant·e doit être membre du corps professoral ou Maître d'enseignement et de recherche (MER 1)⁴.

5. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le fonds commun pourra financer jusqu'à quatre projets d'une valeur de CAD 10 000\$ (CHF 7 500) maximum pour une durée maximale de 2 ans.

Le financement peut être utilisé pour des :

⁴ Selon la directive de la Direction 1.1 et les lois et règlements y liés : <http://bit.ly/2VB2SrE>.

- Frais de déplacement, de logement et de réunions dans le cadre de contacts exploratoires pour la mise en place de recherches conjointes;
- Frais de déplacement, de logement et de réunions pour la préparation d'une conférence ou d'un séminaire conjoint ;
- Frais de déplacement et de logement pour des séjours de travail ou de recherche;
- Frais liés à des enquêtes scientifiques;
- Frais liés à l'élaboration de publications conjointes ;
- Contributions à MITACS pour des frais de mobilité étudiante (bourse GLOBALINK).

Le financement ne peut pas être utilisé pour verser des salaires, l'achat d'équipement informatique ou du matériel.

Les frais demandés pour les déplacements et le logement devront être bien justifiés. Étant sensibles au développement durable, les institutions encouragent les équipes à proposer des rencontres et des séjours de longue durée et de favoriser les rencontres virtuelles pour les réunions de courte durée.

Une contribution à MITACS de CAD 2'000\$ peut être incluse dans le budget. Le budget total incluant la contribution de 2'000\$ ne doit pas dépasser CAD 10'000\$. Cette contribution, si prévue dans le budget, permettra un effet levier pour obtenir automatiquement une bourse de mobilité GLOBALINK d'une valeur de 6000\$ pour un séjour de 12 à 24 semaines (les modalités concernant le formulaire supplémentaire à remplir pour l'obtention de cette bourse seront fournies avec l'avis d'octroi). Les étudiant·e·s en fin du premier cycle (baccalauréat/bachelor), les étudiant·e·s des cycles supérieurs et les chercheur·e·s au niveau postdoctoral sont admissibles à cette bourse de mobilité. Cette dernière pourra être utilisée pour un·e étudiant·e ou un·e chercheur·e post-doctoral·e soit de l'UNIL vers UL soit d'UL vers l'UNIL.

6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Une seule demande par projet est nécessaire. Elle doit être faite par l'un·e des deux co-requérant·e·s à l'aide du formulaire en ligne disponible à l'adresse : <https://wp.unil.ch/discoverunil/ul-unil/>.

Le formulaire doit obligatoirement être accompagné des deux annexes suivantes :

- le budget prévisionnel en format Word (à télécharger à l'adresse susmentionnée);
- le CV des deux co-requérant·e·s de max. 5 pages, en lien avec le projet de recherche proposé. S'il y a plus de deux personnes impliquées, le CV du promoteur ou de la promotrice principal·e de chaque université suffit.

En l'absence de ces documents, la demande **ne sera pas considérée**.

La demande doit être soumise au plus tard le **9 octobre 2020**.

7. CALENDRIER

Ouverture de l'appel à projets : **3 mars 2020**

Délai de soumission des dossiers électroniques dans le portail : **9 octobre 2020** (délai prolongé en mai, suite à une décision conjointe UL-UNIL liée à la pandémie de COVID-19)

Validation de l'admissibilité et transmission des dossiers aux comités d'évaluation (UL et UNIL) par les responsables : **19 octobre 2020**

Sélection des projets et annonce des résultats : au plus tard le **27 novembre 2020**.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Pertinence du projet par rapport à la thématique du numérique ;
- Valeur scientifique du projet ;
- Apport du projet à l'internationalisation des deux universités ;
- Compatibilité avec les priorités institutionnelles, de la faculté / du département ;
- Perspectives de développement et de financement ultérieurs ;
- Adéquation entre les activités prévues, le calendrier et le budget demandé ;
- Faisabilité du projet ;
- Impact du projet sur la société : étudiant·e·s, expert·e·s du domaine et le grand public.

Les instances compétentes de chaque université, composées de membres de la Direction et de pairs professeur·e·s-chercheur·e·s, procéderont ensuite à un classement institutionnel. A l'UNIL, les décanats seront sollicités pour évaluer les projets émanant de leur faculté. La sélection finale des projets retenus sera effectuée conjointement par les représentant·e·s désigné·e·s par les deux universités.

9. RAPPORTS ET RÈGLEMENTS D'UTILISATION

Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Effectuer les dépenses selon le budget déposé dans la demande de financement ; un écart de 10% entre les postes budgétaires admissibles est permis. Tout autre changement par rapport aux dépenses initialement prévues doit être préalablement autorisé par les deux personnes de contact mentionnées ci-dessous ;
- Après la première année, informer les personnes contacts mentionnées ci-dessous de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats ;
- À la fin de la période de financement, rédiger un rapport qui mettra en évidence la valeur ajoutée des activités entreprises et qui permettra de faire un bilan du projet ;

- Mentionner le soutien accordé dans le cadre du partenariat privilégié dans toute publication ou présentation résultant directement du projet;
- Accepter que les autorités des deux universités puissent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site internet, documents, etc.).

10. CONTACTS

UL : Brigitte Martin, Bureau international, brigitte.martin@bi.ulaval.ca

UNIL : Matthias Buess, Service des Relations internationales, matthias.buess@unil.ch.